

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 3 septembre 2019** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Hugo Mc Dermott, conseiller
Madame Stéphanie Lambert, conseillère
Madame Marie-Josée Beauregard, conseillère
Monsieur Jean-François Morin, conseiller
Madame Lise Bachand, conseillère
Monsieur Vincent Perron, conseiller
Monsieur Robert Houle, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Robert Houle.

Est également présente :

Madame Christine Massé, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **CONSULTATION PUBLIQUE**
 - 3.1 Dérogation mineure 2019-03 - Agrandissement de la résidence effectué en cour avant de la propriété sise au 1301, 9e Rang (lot 2 211 113)
 - 3.2 Dérogation mineure 2019-04 - Marge latérale d'un garage isolé de la propriété sise au 1380, rue Principale, (lot 2 211 368)
4. **PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **CONSEIL :**
 - 5.1 Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 6 août 2019
 - 5.2 Adoption des comptes à payer
 - 5.3 Dérogation mineure 2019-03 - Agrandissement de la résidence en cour avant de la propriété sise au 1301, 9e Rang (lot 2 211 113)
 - 5.4 Dérogation mineure 2019-04 - Marge latérale d'un garage isolé de la propriété sise au 1380, rue Principale (lot 2 211 368)
 - 5.5 Nomination du vérificateur externe
 - 5.6 Fédération québécoise des municipalités - Formation des élus
 - 5.7 Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile avec la ville de Saint-Pie
 - 5.8 Contrat dans le cadre du dossier de la gestion des actifs
 - 5.9 Service des travaux publics - Achat d'équipement
 - 5.10 Service des travaux publics - Embauche

- 5.11 Réfection de la rue du Golf - Réception provisoire des travaux
- 5.12 Conception plan et devis branchements lots 6 332 514, 6 332 515 et 6 332 516
- 5.13 Droit de passage - Quad - Saison 2019-2020

6. SERVICE DE L'URBANISME :

- 6.1 Rapport du service

7. SERVICE TECHNIQUE :

- 7.1 Rapport du service des eaux usées

8. SERVICE DE L'AQUEDUC :

- 8.1 Rapport d'exploitation - Station de traitement de l'eau potable

9. CORRESPONDANCE :

10. DIVERS :

11. LEVÉE DE LA SESSION

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-128

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Josée Beaugard

APPUYÉE DE : la conseillère Stéphanie Lambert

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3.1. DÉROGATION MINEURE 2019-03 - AGRANDISSEMENT DE LA RÉSIDENCE EFFECTUÉ EN COUR AVANT DE LA PROPRIÉTÉ SISE AU 1301, 9E RANG (LOT 2 211 113)

En conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et tel que mentionné dans l'avis public, une période est mise à la disposition de l'assistance pour poser des questions ou émettre des commentaires relativement à la dérogation mineure mentionnée en rubrique.

3.2. DÉROGATION MINEURE 2019-04 - MARGE LATÉRALE D'UN GARAGE ISOLÉ DE LA PROPRIÉTÉ SISE AU 1380, RUE PRINCIPALE, (LOT 2 211 368)

En conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et tel que mentionné dans l'avis public, une période est mise à la disposition de l'assistance pour poser des questions ou émettre des commentaires relativement à la dérogation mineure mentionnée en rubrique.

4. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

5. CONSEIL :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-129

5.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOUT 2019

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal mentionné en rubrique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 aout 2019 tel que rédigé et d'en approuver les signatures.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-130

5.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott

APPUYÉ DE : le conseiller Vincent Perron

et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des comptes à payer au 3 septembre 2019 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

- Salaires (semaine 3, 10, 17 et 24 aout) : 58 242,66 \$

Déboursés déjà payés :

- Paiements Accès D, 500 305 à 500 325 : 12 199,38 \$
- Paiements directs 750 262 à 750 275 : 48 312,17 \$

Déboursés à payer :

- Chèque n° 748 à 811 : 199 897,25 \$

Total : 318 651,46 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-131

5.3. DÉROGATION MINEURE 2019-03 - AGRANDISSEMENT DE LA RÉSIDENCE EN COUR AVANT DE LA PROPRIÉTÉ SISE AU 1301, 9E RANG (LOT 2 211 113)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2019-03 relativement à la distance de la marge avant minimale prescrite au règlement de zonage numéro 91-19 au moment de réaliser les travaux d'agrandissement;

CONSIDÉRANT l'implantation en droits acquis du bâtiment vis-à-vis la mesure du règlement en vertu du règlement numéro 91-19 qui exigeait une distance minimale de 18 m pour la zone A-20;

CONSIDÉRANT QU'un agrandissement en saillie fait partie intégrale du bâtiment et par conséquent, la norme prescrite pour la marge avant est à respecter;

CONSIDÉRANT QU'un permis a été accordé par la municipalité pour effectuer les travaux;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a agi de bonne foi en effectuant les travaux mentionnés au permis émis;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Vincent Perron

APPUYÉ DE : le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure numéro DM19-03.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-132

5.4. DÉROGATION MINEURE 2019-04 - MARGE LATÉRALE D'UN GARAGE ISOLÉ DE LA PROPRIÉTÉ SISE AU 1380, RUE PRINCIPALE (LOT 2 211 368)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2019-04 relativement aux distances de marge latérale d'un garage isolé de la propriété sise au 1380, rue Principale (lot 2 211 368);

CONSIDÉRANT QUE le garage est situé à une distance de 0,57 m alors que le règlement numéro 68 exigeait une distance minimale de 0,91 m à défaut d'avoir des mesures de résistance au feu de deux (2) heures;

CONSIDÉRANT QUE le projet a fait l'objet d'un permis de démolition d'une portion du bâtiment;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas possible de déplacer le bâtiment afin de se conformer au règlement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la situation actuelle ne cause pas un préjudice au voisin;

CONSIDÉRANT QUE la démolition en partie du bâtiment entraînerait un préjudice sérieux au nouveau propriétaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand
APPUYÉE DE : la conseillère Marie-Josée Beauregard
et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la dérogation mineure numéro DM19-04.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-133

5.5. NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit renouveler le mandat de la firme pour la vérification externe des livres comptables de la municipalité;

CONSIDÉRANT la proposition de FBL Comptables Agréés à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin
APPUYÉ DE : la conseillère Lise Bachand
et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER FBL Société de comptables professionnels agréés, pour les exercices 2019, 2020 et 2021, le tout tel que mentionné dans l'offre de service du 7 août 2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-134

5.6. FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS - FORMATION DES ÉLUS

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert
APPUYÉE DE : le conseiller Hugo Mc Dermott
et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la formation offerte le 16 novembre 2019 par la FQM pour quatre élus municipaux et d'en autoriser la dépense.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles au poste budgétaire 02-110-00-454.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-135

5.7. ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'ENTRAIDE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ CIVILE AVEC LA VILLE DE SAINT-PIE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir un Plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile;

CONSIDÉRANT l'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile entre les municipalités de Saint-Dominique, Saint-Liboire et Saint-Valérien-de-Milton;

CONSIDÉRANT QUE l'article 13 de l'entente précitée prévoit les conditions d'adhésion pour une nouvelle municipalité;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de Saint-Pie à adhérer à ladite entente et qu'elle demande à chacune des municipalités de Saint-Dominique, de Saint-Liboire et de Saint-Valérien-de-Milton l'autorisation d'y adhérer;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand
APPUYÉE DE : le conseiller Vincent Perron
et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER l'adhésion de la Ville de Saint-Pie et l'inclure à notre plan de sécurité civile.

DE SIGNER l'entente d'entraide avec la Ville de Saint-Pie, ladite entente faisant partie intégrante de la présente résolution.

D'AUTORISER le maire et la directrice générale ou leurs représentants à signer tout document inhérent à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-136

5.8. CONTRAT DANS LE CADRE DU DOSSIER DE LA GESTION DES ACTIFS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Dominique désire prendre en main le dossier de la gestion des actifs;

CONSIDÉRANT la demande de subvention adressée à la Fédération Canadienne des Municipalités par le biais de la résolution numéro 2019-31 à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation des bâtiments relève d'experts à champ de compétence réservés;

CONSIDÉRANT les offres de services reçues;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott
APPUYÉ DE : la conseillère Stéphanie Lambert
et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la dépense de 7 900 \$, plus taxes à FBAA et de 7 275 \$, plus taxes, à EXP pour la réalisation de l'évaluation des bâtiments municipaux dans le cadre du projet de gestion des actifs.

QUE les sommes nécessaires pour donner suite à la présente résolution sont affectées au poste budgétaire 02-130-00-419-900008 et renflouées à même la subvention à recevoir de la FCM dans le dossier de Gestion des actifs.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-137

5.9. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - ACHAT D'ÉQUIPEMENT

CONSIDÉRANT QU'en janvier 2019 la municipalité a procédé à l'achat d'une pelleuse rétrocaveuse et que ce faisant, l'équipement disponible auparavant n'est plus adéquat;

CONSIDÉRANT QUE pour les fins de déneigement l'achat d'un équipement supplémentaire est requis afin de rendre les opérations efficaces;

CONSIDÉRANT QUE des équipements usagés, adéquats et en bon état sont disponibles auprès de différents fournisseurs.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin
APPUYÉ DE : la conseillère Stéphanie Lambert
et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER monsieur François Daudelin, Coordonnateur des travaux publics et directeur général adjoint de procéder au nom de la municipalité à l'achat d'un tel équipement de déneigement ainsi que les arrimages requis afin de fixer cet équipement pour un montant n'excédant pas 15 000 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-138

5.10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail pour l'ensemble de tâches à la municipalité est en augmentation;

CONSIDÉRANT QU'un employé temporaire est embauché durant la période estivale depuis plusieurs années pour assister les employés permanents;

CONSIDÉRANT QU'il serait possible pour la municipalité de réaliser différentes nouvelles tâches habituellement reléguées à des fournisseurs;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Josée Beaugard
APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin
et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la direction générale à enclencher les procédures pour l'embauche d'un employé additionnel permanent à la voirie selon la grille salariale en vigueur.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-139

5.11. RÉFECTION DE LA RUE DU GOLF - RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT les travaux de réfection de la rue du Golf (dossier SDOM-00244553);

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Gabriel Robichaud, ing., de Services EXP inc., relativement à l'acceptation provisoire desdits travaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott
APPUYÉ DE : la conseillère Lise Bachand
et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement au montant de 93 982,26 \$, taxes incluses, à Pavage Maska Inc., représentant le certificat de paiement n° 1, pour les travaux mentionnés au dossier SDOM-00251352, tel que présenté par monsieur Gabriel Robichaud, ingénieur de Services EXP inc., en date du 12 août 2019.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront prises à même le poste budgétaire 02-320-00-625 et financées à même les redevances carrières.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-140

5.12. CONCEPTION PLAN ET DEVIS BRANCHEMENTS LOTS 6 332 514, 6 332 515 ET 6 332 516

CONSIDÉRANT QU'un projet d'implantation de logement est prévu sur les lots 6 332 514, 6 332 515 et 6 332 516;

CONSIDÉRANT QUE les branchements actuels sur le réseau de la municipalité ne permettent pas de fournir un service adéquat;

CONSIDÉRANT QUE le réseau municipal d'aqueduc desservant ce secteur est insuffisant;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire actuel des lieux prendra en charge une partie des coûts pour lesdits travaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert
APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin
et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER la firme EXP, afin de rédiger les plans et devis pour effectuer la modification des canalisations pour la distribution d'eau potable et effectuer les raccordements sanitaires aux bâtiments proposés sur les lots mentionnés en rubrique aux conditions suivantes :

- Les travaux et la surveillance de ceux-ci seront exécutés par la municipalité;
- Un dépôt représentant l'estimation des coûts du raccordement devra être versé avant le début des travaux par le propriétaire selon une entente établie avant le début des travaux.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront affectées au poste budgétaire 02-413-00-411.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-141

5.13. DROIT DE PASSAGE - QUAD - SAISON 2019-2020

CONSIDÉRANT la demande du Club 3 et 4 roues du comté Johnson inc. relativement au droit de traverse en véhicules tout-terrain pour la saison 2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de la signalisation de cette traverse relève de la compétence municipale en conformité avec le Code de la sécurité routière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Vincent Perron

APPUYÉ DE : la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

D'AVISER le Club 3 et 4 roues du comté Johnson inc. que la municipalité de Saint-Dominique assure la signalisation de la traverse du sentier dans le rang 7, le tout conformément au Code de la sécurité routière.

ADOPTÉE

6. SERVICE DE L'URBANISME :

6.1. RAPPORT DU SERVICE

La compilation du mois d'août 2019 est déposée au Conseil.

7. SERVICE TECHNIQUE :

7.1. RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES

Le rapport du mois d'août 2019 est déposé au Conseil.

8. SERVICE DE L'AQUEDUC :

8.1. RAPPORT D'EXPLOITATION - STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

Le rapport d'exploitation du mois d'août 2019 est déposé au Conseil.

9. CORRESPONDANCE :

9.1. SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE

Le sommaire de la correspondance du mois d'août 2019 est déposé au Conseil.

10. DIVERS :

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-142

11. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 20 h 22.

ADOPTÉE

Robert Houle
Maire

Christine Massé
Directrice générale et secrétaire-trésorière